



Fédération syndicale unitaire  
Section départementale de la Somme  
9 rue Dupuis 80000 AMIENS  
[fsu80@fsu.fr](mailto:fsu80@fsu.fr) – 06.70.36.19.22

La FSU Somme vous propose

## STAGE DE FORMATION SYNDICALE

**Mardi 02 avril 2019 – 9 h à 16 h 30**

**Centre d'hébergement de  
Dury-les-Amiens**

***« Réforme des retraites :  
ma retraite, je la veux ! »***

En pages suivantes :

- Le programme détaillé du stage
- Les modalités pour y participer



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## STAGE DE FORMATION SYNDICALE :

**Mardi 02 avril 2019 – 9 h à 16 h 30**

Centre d'hébergement de Dury-les-Amiens

### *« Réforme des retraites : ma retraite, je la veux ! »*

Aujourd'hui, le niveau des retraites en France est le meilleur des pays européens, le système est proche de l'équilibre. Alors pourquoi changer ? Voici ce que nous vous proposons d'interroger en compagnie de **Gracianne Charles**, responsable nationale retraités au SNES-FSU et **Christiane Marty**, membre de la fondation Copernic et d'ATTAC France.

#### ***Retraite par points : plus équitable, vraiment ?***

Le matin, **Gracianne Charles** nous présentera le système de retraites actuel et son histoire. L'après-midi, **Christiane Marty** abordera les points forts et les points à améliorer du système de retraites actuel. Depuis 1993, les réformes successives des retraites ont été menées au nom de l'équilibre financier des régimes. Aujourd'hui, bien que le déficit des caisses soit en voie de résorption - au prix de la baisse du niveau des pensions et du départ plus tardif en retraite, c'est la recherche de l'équité qui est invoquée pour justifier une nouvelle réforme. Le projet du gouvernement est de transformer le système actuel par annuités en un régime par points. L'objectif annoncé est qu' « *à carrière identique, revenu identique, la retraite doit être identique* ». **Donc, à carrière incomplète et faibles revenus, faible retraite ! Est-ce cela l'équité visée ? Quid alors des dispositifs de solidarité ?**

Dans un régime par points, on accumule des points en cotisant tout au long de sa vie active, les cotisations achetant des points. Au moment de la retraite, les points sont convertis en pension. La valeur du point à l'achat, celle du point lors de la conversion en pension ainsi que d'autres paramètres, sont réglés chaque année de manière à équilibrer les finances des caisses de retraite. Impossible de connaître par anticipation le montant de la retraite. La pension reflète ainsi l'ensemble des salaires perçus, et non plus les 25 meilleures années de salaires comme dans le régime général, ou les six derniers mois comme dans la fonction publique. Tant pis pour les personnes aux carrières courtes ou aux bas salaires, tant pis pour les femmes, elles auront peu de points. Aujourd'hui il existe une solidarité horizontale entre les différents régimes. Nul besoin d'un régime par points.

**Le système actuel n'est pas satisfaisant, avec la baisse programmée des pensions et les inégalités qui doivent être corrigées.** Réfléchissons ensemble pour améliorer ce système ! Voici ce que nous proposons de faire ensemble lors de ce stage fédéral entre personnels de différents secteurs publics.

**9 h – 9 h 15 : Accueil des participant.es**

**9 h 15 : Présentation de la journée et des participant-es**

**9 h 30 : Le système des retraites en France aujourd'hui avec la participation de Gracianne Charles, responsable nationale retraites au SNES-FSU.**

**12 h 15 : pause repas : un plateau repas est prévu pour 5 euros/personne, à réserver dès l'inscription**

**13 h 30 – 16 h 30 : Présentation et échanges avec Christiane Marty : « Retraite par points : plus équitable, vraiment ? »**



# LA RETRAITE, des droits à préserver et à conquérir

**Ce stage s'adresse à tous les salarié.es qui se posent des questions sur la retraite, son fonctionnement actuel et le projet de réforme des libéraux qui nous gouvernent. Il permettra de répondre aux questions que vous vous posez en tant qu'actif-ve mais aussi en tant que futur-e retraité-e.**

## **Thèmes abordés :**

- **Le système de retraite en France** : comment ça marche ? Régime général ou de la fonction publique, retraite complémentaire.
- **Les réformes des retraites** : quelques éléments historiques
- Le système actuel pour les **fonctionnaires**
- Le système actuel pour les **salarié.es du privé**
- **Quelle réforme des retraites prépare le gouvernement ?** Régimes par comptes notionnels, par points (éléments de programme Emmanuel MACRON)
- **Le syndicalisme et les retraites : quels enjeux, quels combats, quelles revendications ?**
- **Nous pourrions également aborder les aspects techniques** : Quand pourrai-je partir à la retraite ? Pourrai-je partir plus tôt ? Ai-je intérêt à prolonger ma carrière ? Quelles précautions prendre ? Quelles démarches administratives accomplir ? A qui s'adresser pour en savoir plus ? Comment se calcule ma pension ? A combien se montera-t-elle ? Quelles sont les cotisations à payer ? Décote, surcote, ça veut dire quoi et c'est pour qui ? Comment mes enfants sont-ils pris en compte ? Mes années d'études ? De stage ? Est-il possible de cumuler ma pension avec d'autres pensions ? Avec une activité rémunérée ? Et dans quelles conditions ?
- **Et toutes autres questions que vous souhaitez aborder...**

**Ces questions vous intéressent ? Ce stage est ouvert à tout.e collègue du département qui souhaite y participer.**

## STAGE DE FORMATION SYNDICALE :

**Mardi 02 avril 2019 – 9 h à 16 h 30 - Centre d'hébergement de Dury-les-Amiens**

**C'est où ?** Sur la D1001, l'ex route nationale 1 reliant Amiens à BEAUVAIS (PARIS). Sortie Sud d'AMIENS, juste après DURY, en direction de BEAUVAIS, sur la rive droite...

**Comment faire pour la demande d'autorisation spéciale d'absence ?** Il vous suffit de déposer votre demande d'autorisation d'absence à l'aide du modèle de courrier ci-dessous, par la voie hiérarchique.

**Attention, le droit à la formation syndicale** implique le respect d'un délai pour déposer votre demande d'autorisation d'absence **d'un mois avant le stage.**

**Par courrier, courriel, physiquement** (selon les procédures en vigueur sur vos lieux d'exercice), la demande est donc à mettre dans la voie hiérarchique **avant le 02 mars 2019.**

-----  
Nom :  
Prénom :  
Corps :  
Ecole / Etablissement / Service :

A Madame, Monsieur,  
(Votre supérieur hiérarchique : DASEN, recteur...)  
s/c de Madame, Monsieur  
(Votre supérieur hiérarchique direct, inspecteur de circo, chef d'établissement, de service...)

**Objet : demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale**

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34 - alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé **le mardi 02 avril 2019** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **DURY dans la Somme**. Il est organisé par la section départementale de la FSU 80 sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 4 septembre 1997).

Signature

**Pour toute question concernant votre demande d'autorisation d'absence :**

[fsu80@fsu.fr](mailto:fsu80@fsu.fr) ou **06.70.36.19.22** ou auprès de vos délégué.es syndicaux habituel.les.

**Pour participer au stage, je m'inscris sans tarder et confirme ma présence à la FSU80 par courriel [fsu80@fsu.fr](mailto:fsu80@fsu.fr) pour faciliter l'organisation** (en précisant si je souhaite un plateau repas)